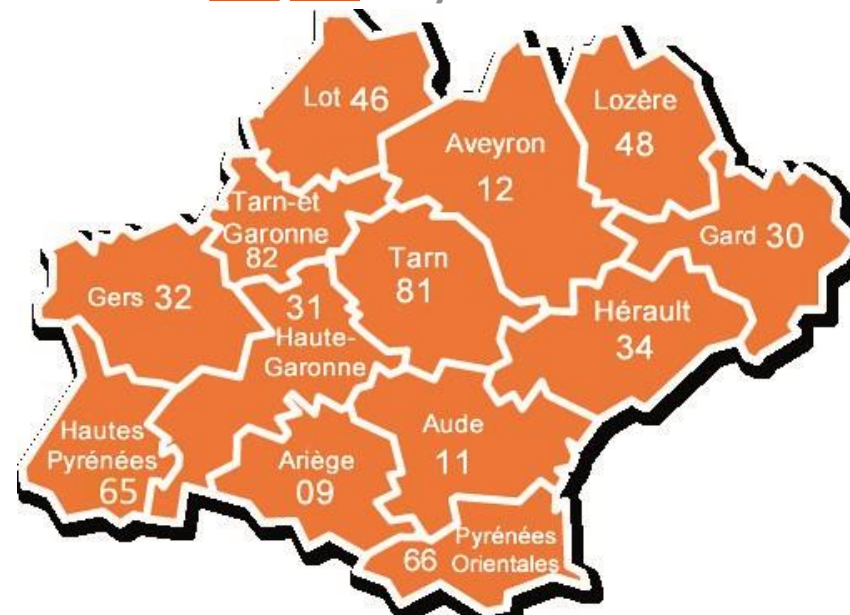


Interclubs 2019

Seniors+

TEN
NIS

LIGUE
OCCITANIE
Pyrénées - Méditerranée



+35 Messieurs

+45 Dames et Messieurs

+55 Messieurs

Règlement - Saison 2019

A. Liste des Compétitions, Catégories d'âge

Ces championnats, organisés par la Commission Régionale des Équipes Séniors Plus, concernent les catégories d'âge :

- +35 ans Messieurs, nés en 1984 ou avant
- +45 ans Dames & Messieurs, nés en 1974 ou avant
- +55 ans Messieurs, nés en 1964 ou avant

Les dispositions du règlement sportif fédéral s'appliquent pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement (cf:Statuts et règlements sportifs et administratifs de la FFT, particulièrement Titre troisième : Compétitions par équipes).

B. Divisions Excellence

A l'issue du classement de septembre, les équipes inscrites au Championnat de Ligue n'ayant pas un poids relevant de la DQCF (Division Qualificative aux Championnats de France) ont été reversées dans les Divisions Excellence, Championnat Régional, Zone Méditerranée.

- ◇ +35 Messieurs 5 équipes
- ◇ +45 Dames 8 équipes
- ◇ +45 Messieurs 12 équipes
- ◇ +55 Messieurs 4 équipes

Tous les championnats sont constitués d'une phase préliminaire, seuls les catégories +45 Dames et Messieurs disputeront une phase finale.

Particularité 2019

- +45 Dames : les deux premières de chaque poule disputeront la phase finale, ½ et finale.

En plus de la phase finale, se disputeront des barrages : désignant les places 3 et 4 ; 5 et 6 ainsi que 7 et 8.

Pas de descente cette saison en départementale.

- +45 Messieurs : les deux premiers de chaque poule disputeront la phase finale ½ et finale
Les deux derniers de chaque poule évolueront la saison prochaine à l'échelon départemental.

- +55 Messieurs : la compétition est organisée sur un format de matchs Aller/Retour.

C. Calendrier

Pour les catégories +35 Messieurs :

- Les rencontres se disputeront les dimanches 21/10, 04/11, 11/11, 18/11 et 25/11 – (rattrapages : les dimanches 02/12 et 09/12)

Pour les catégories +45 Dames :

- Les rencontres se disputeront les samedis 20/10, 03/11, et 17/11 – (rattrapages : les samedis 01/12 et 08/12)
- Phase finale : ½ finales le samedi 05/01 sur le terrain des 1^{ers} de poule - (rattrapage le samedi 12/01)

Finale le samedi 19/01 à 14h au Centre de Ligue à la Grande Motte

- Barrages 1 : les deux équipes battues se disputeront les places de 3^{ème} et 4^{ème} le 19/01, le lieu de la rencontre sera désigné par tirage au sort.
- Barrages 2 : les 3^{èmes} de chaque poule recevront les 4^{èmes} le samedi 05/01 avec rattrapage le 12/01 ; les deux perdants se joueront les places de 7 et 8. Un tirage au sort désignera les équipes hôtes de ces rencontres.

Pour les catégories +45 Messieurs :

- Les rencontres se disputeront les samedis 20/10, 03/11, 10/11, 17/11 et 24/11 – (rattrapages : les samedis 01/12 et 08/12)
- Phases finale : ½ finales le samedi 05/01 sur le terrain du 1^{er} de poules – (rattrapage le samedi 12/01)

Finale le samedi 19/01 à 14h au Centre de Ligue à la Grande Motte

Pour les catégories +55 ans Messieurs :

- Les rencontres se disputeront en matchs Aller/Retour les samedis 20/10, 03/11, 10/11, 17/11, 24/11 et 01/12 – (rattrapages : les samedis 08/12, 05/01 et 12/01)

D. Qualification des joueurs

Prise de Licence

- La date de début des Championnats par Équipes Seniors Plus sont fixées au 20 et 21 octobre 2018.
- En application de l'article 89.A.3 des Règlements Sportifs de la FFT, tout compétiteur devra obligatoirement avoir sa licence 2019 enregistrée au plus tard la veille de la 1^{ère} rencontre du championnat.
- De plus, ces licences ne devront pas comporter les mentions «Non-Équipe» (NO), «NonDéterminé» (ND) ou «HorsCompétition» (HC).
- Tout compétiteur ne satisfaisant pas à ces conditions d'enregistrement de licence ne pourra participer à ces championnats, sous peine de disqualification de son équipe pour les rencontres concernées.

E. Engagement

Liste des joueurs, joueurs brûlés, joueurs intermédiaires

- Pour chaque équipe, les clubs doivent déclarer une liste nominative de 4 à 10 joueurs
- Les quatre meilleurs joueurs sont brûlés. Ils ne pourront en aucun cas figurer dans la composition de l'équipe inférieure.
- Au sein d'une même liste, les joueurs doivent être ordonnés suivant leurs classements.

Dates de référence

- La date limite d'inscription des équipes est fixée au 16 septembre 2018
- Au-delà de cette date, les inscriptions dans ces listes seront définitivement verrouillées. On ne pourra donc plus ni retirer un joueur ni en ajouter.

Poids des équipes

- La liste est déclarée avec les classements 2019 (mise à jour automatique au 10 septembre 2018).
- Cette liste sert de support pour déterminer le poids de l'équipe pour la constitution du championnat (divisions et poules).

F. Composition des Equipes

• À chaque rencontre (poules et tableau final), les compositions d'équipes doivent être issues des listes préalablement déclarées (avec la dérogation art.D Liste des joueurs, joueurs brûlés, joueurs intermédiaires).

- Les compositions doivent tenir compte du classement (8 oct., 5 nov. et 3 déc. 2018) des joueurs au jour effectif de la rencontre.
- Les listes des joueurs **brûlés** ne seront pas actualisées, sauf demande exceptionnelle examinée par la Commission des Équipes compétente
- Lors de chaque rencontre, la participation des joueurs «NvEQ» est limitée :
 - ◇ à 1 joueur si la rencontre comprend 3 simples ou moins
 - ◇ à 2 joueurs si la rencontre comprend 4 simples
- Aucun joueur ne peut participer à 2 compétitions de catégories d'âge différentes.

Nous vous incitons **fortement** à déclarer 10 joueurs, car seuls les inscrits auront le droit de jouer.

En particulier, pensez aux classements intermédiaires (8 octobre, 5 novembre et 3 décembre)

On insiste :
 les compositions des équipes,
 le jour J, doivent être issues des listes... **On ne s'occupe de rien d'autre !**
 En particulier, on peut donc avoir un
 joueur de l'équipe 2 mieux classé qu'un
 joueur de l'équipe 1 !!

G. Formats des rencontres, Formats de Jeu

	Format des rencontres	Ordre des matches
+35 Messieurs	4 S ⁽¹⁾ + 1 D ⁽⁴⁾	S4 et S2 puis S3 et S1 puis D
+45 Dames et Messieurs	4 S ⁽¹⁾ + 1 D ⁽⁴⁾	S4 et S2 puis S3 et S1 puis D
+55 Messieurs	2 S ⁽¹⁾ + 1 D ⁽¹⁾	S2 et D puis S1

S : Simple

D : Double

⁽¹⁾ : 2 manches gagnantes à 6 jeux. Jeu décisif à 6/6

⁽²⁾ : comme le format ⁽¹⁾, mais avec un super jeu-décisif à la place de la 3^{ème} manche

⁽⁴⁾ : comme le format ⁽²⁾, mais avec application du «point décisif» à 40/40.

en +55 et +65, les joueurs de simples ne peuvent pas jouer le double

chaque match compte pour 1 point

H. Juge-Arbitrage et Arbitrage

1. Pour toute rencontre, la présence d'un juge-arbitre par équipe est obligatoire. Elle se joue sous sa responsabilité.
2. En cas de réclamation ou de litige, c'est à lui que la Commission décisionnaire compétente s'adressera avant toute décision.
3. Avant le lancement des parties, il appartient au Juge-arbitre de vérifier la qualification des joueurs présentés par les capitaines ainsi que leur identité (pièce d'identité à présenter). Le constat a posteriori de la présence de joueurs non qualifiés entraînera la disqualification des équipes concernées sur ces rencontres.
4. La Commission Régionale d'Arbitrage désignera des JAE2 sur les matchs des phases finales.

I. Reports de Rencontre

I-1 Seuls les reports dus aux mauvaises conditions climatiques sont autorisés.

- ◇ Afin de mettre à jour la date de match sur la Gestion Sportive, tout report doit faire l'objet d'une information par mail à : seniorsplus.occitanie@fft.fr (à l'attention de la Commission Régionale des Équipes Seniors Plus et au responsable de la division), dès le dimanche soir de la date initiale, en précisant la cause et la date du report.
- ◇ Si la rencontre a été reportée et que l'équipe visiteuse s'était déplacée, la rencontre reportée doit alors se dérouler prioritairement dans le club de l'équipe visiteuse (prévoir une solution de repli en cas de mauvais temps).
- ◇ Tout report non autorisé sera sanctionné par une disqualification de l'équipe visitée.
- ◇ Le report d'une rencontre déjà reportée n'est pas autorisé.

I-2 Rencontres non achevées (score non acquis)

- ◇ Toute rencontre non achevée et reportée à un jour ultérieur doit être recommencée intégralement (la composition des équipes peut être modifiée).
- ◇ Le Juge-Arbitre doit transmettre la feuille de match incomplète de la rencontre pour que les parties disputées soient saisies dans le palmarès des joueurs.

I-3 Rencontres avancées

- ◇ Les rencontres peuvent être avancées par rapport aux dates officielles, sans accord préalable de la Commission des Équipes Senior Plus

J. Club recevant

Le club recevant a l'**obligation de fournir au moins deux courts** et trois balles neuves par partie.

K. Equipes

Toute équipe incomplète le jour de la rencontre, perd celle-ci par disqualification.

L. Rôle du Capitaine

Avant le début de la rencontre, le capitaine doit présenter tous les joueurs de son équipe au juge-arbitre et lui remettre :

- ◇ la liste des joueurs de simples et des joueurs de double.
- ◇ la licence de chacun des joueurs (année sportive en cours).
- ◇ le certificat de changement de club (pour les joueurs concernés).
- ◇ une pièce d'identité officielle avec photographie de chacun des joueurs.

La non présentation d'une des pièces, entraîne automatiquement la disqualification du joueur en cause et la défaite de son équipe, si elle ne peut proposer immédiatement un joueur en règle.

M. Rencontre

Chaque partie de rencontre attribue 1 point à l'équipe victorieuse.

L'équipe comptant le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

Toutes les parties d'une rencontre doivent être jouées, même quand le résultat est acquis.

Si, toutefois, aucune des deux équipes ne souhaite poursuivre la rencontre, mention en est faite par le juge-arbitre sur la feuille de match et le (ou les) point(s) correspondant(s) n'est (ne sont) pas attribué(s).

N. Classement +35, +45, +55, +65 ans

Après le déroulement de la phase préliminaire, la commission compétente procède au classement en attribuant :

- ◇ 3 points au club ayant gagné la rencontre
- ◇ 1 point au club ayant perdu la rencontre
- ◇ Moins 1 point au club dont l'équipe «a été disqualifiée ou déclarée battue par la décision du juge-arbitre ou de la commission compétente»
- ◇ Moins 2 points au club ayant déclaré forfait.

En cas d'égalité de points, le classement est établi en tenant compte successivement à l'occasion de toutes les rencontres de poule :

- ◇ De la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune d'elle (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre).
- ◇ De la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacun d'eux.
- ◇ De la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacun d'eux.

O. Forfait

Si au cours d'un championnat, la même équipe déclare forfait 2 fois, elle sera automatiquement déclarée forfait général et se verra infliger une sanction administrative et sportive.

De même, l'équipe étant deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois, est automatiquement déclarée «forfait» pour l'ensemble du championnat. Toute équipe déclarant forfait dans le tableau final :

- ◇ est exclue pour le championnat suivant
- ◇ perd son éligibilité à la qualification au championnat de France

P. Saisie des Résultats

La feuille de matchs doit être saisie dans la Gestion Sportive : www.gs.applipub-fft.fr

- ◇ Elle doit être effectuée par le Juge-Arbitre de la rencontre dès le dimanche soir.
- ◇ En plus des résultats proprement dits, il est impératif de saisir les coordonnées des capitaines, du juge-arbitre, et des éventuels arbitres.
- ◇ Le manque de saisie du nom du JA sera bloquant.

Q. Contacts et Référents

Messieurs	Responsable	Téléphones	E-Mail
+ de 35 ans	Nicolas VIDAL	06 26 98 14 30	nicolas.vidal@fft.fr
+ de 45 ans	Nicolas VIDAL	06 26 98 14 30	nicolas.vidal@fft.fr
+ de 55 ans	Christian BALLOT	06 81 24 02 72	christianballot@hotmail.fr
Dames	Responsable	Téléphones	E-Mail
+ de 45 ans	Sébastien CHAUFFARD	06 11 22 43 96	sebastien.chauffard@fft.fr